

Sur le procédé

BATIMAX pose semi libre BATIMAX PLUS pose semi libre

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société IVC GROUP**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Procédés de revêtements de sol à base de PVC en lés « BATIMAX » et « BATIMAX PLUS » associant :

- Les revêtements de sol PVC en lés « BATIMAX » et « BATIMAX PLUS » décrits à l'article 2.2.1 ;
- Les bandes adhésives ROLL RF 100 de BOSTIK décrites aux articles 2.2.2.1 et 2.2.2.2 du Dossier Technique ci-après ;
- Le kit de traitement à froid «invisiweld Kit» décrit à l'article 2.2.2.3 ;
- Le cordon de soudure à chaud décrit à l'article 2.2.2.4 ;
- Le mastic MSP 107 de la société Bostik SA décrit à l'article 2.4.4.6

Ces procédés sont destinés à la pose semi-libre avec un adhésivage en périphérie et sous les joints à l'aide d'un ruban adhésif double face non migrant, en locaux classés au plus U2s P3 E1/2 C2.

L'emploi du revêtement BATIMAX PLUS est également admis dans les couloirs, les paliers d'étages des bâtiments d'habitation de moins de 25 logements tels que décrits dans le cahier du CSTB N°3782 V2 – juin 2018 (L11)

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.2.	Appréciation sur le produit.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.3.	Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtements.....	7
2.2.2.	Produits associés	9
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Support ou revêtement existant	9
2.3.2.	Classement UPEC du local	9
2.3.3.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	9
2.3.4.	Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité.....	10
2.3.5.	Support amianté.....	10
2.3.6.	Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium.....	10
2.3.7.	Température ambiante et température du support.....	10
2.3.8.	Traitement du joint de dilatation.....	10
2.3.9.	Résistance thermique	10
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	10
2.4.1.	Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol	10
2.4.2.	Stockage et conditions de pose	10
2.4.3.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	11
2.4.4.	Mise en œuvre des revêtements	14
2.4.5.	Réception - Mise en service	16
2.4.6.	Entretien et réparation.....	16
2.4.7.	Traitement en fin de vie.....	16
2.4.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	16
2.4.9.	Assistance technique	17
2.4.10.	Maintien en service des performances de l'ouvrage.....	17
2.5.	Résultats expérimentaux	17
2.6.	Références.....	17
2.6.1.	Données Environnementales.....	17
2.6.2.	Autres références	17

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.1.1. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.1.2. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

BATIMAX :

- U2s P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.1.3.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.1.3.2 ci-après.
- U2s P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.1.3.3 et au § 1.1.1.3.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.1.3.5 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.1.3.6 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur revêtements collés en plein existants tels que définis au § 1.1.1.3.7 ci-après autres que linoleum.
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement linoleum collé en plein existant tel que défini au § 1.1.1.3.7 ci-après.

BATIMAX PLUS :

- U2s P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.1.3.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.1.3.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.1.3.3 et au § 1.1.1.3.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.1.1.3.5 ci-après et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.1.3.6 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur revêtements collés en plein existants tels que définis au § 1.1.1.3.7 ci-après autres que linoleum.
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement linoleum collé en plein existant tel que défini au § 1.1.1.3.7 ci-après.
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement de sols caoutchouc collé en plein existant tel que défini au § 1.1.1.3.7 ci-après.

En outre, la pose du revêtement BATIMAX PLUS est admise dans les couloirs et les paliers d'étages des bâtiments d'habitation de moins de 25 logements tels que décrits dans le cahier du CSTB N°3782 V2 – juin 2018 (L11).

La pose dans les escaliers ou sur les surfaces en pente est exclue

Traitement requis pour les joints entre lès dans les locaux au plus classés U2s P3 :

E1 : joints traités à froid ;

E2 : joints traités à froid + calfatage des rives, des pénétrations et des seuils.

Traitement requis pour les joints entre lès dans les locaux au plus classés U3 P3 :

E1 : Joints soudés à chaud + calfatage des rives, pénétrations et seuils ;

E2 : Joints soudés à chaud + calfatage des rives, pénétrations et seuils.

La pose sur planchers rayonnants électriques n'est pas admise.

1.1.1.2. Supports

1.1.1.2.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7), à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles).

La pose sur planchers rayonnants électriques est exclue.

1.1.1.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.1.2.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.1.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNEP et du CAPEB.

1.1.1.3.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.1.3.6. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts (**uniquement dans les locaux E1**) collés en plein ;
- Les anciens revêtements de sol sols caoutchouc collés en plein
- Les anciens revêtements de sol résilients compacts homogènes ou hétérogènes autres que linoléums collés en plein à l'exclusion de ceux posés sur sous-couche d'interposition ;
- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue.

1.2. Appréciation sur le produit

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Les revêtements de sol BATIMAX et BATIMAX PLUS font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire CRET n° 2021/229-1 du 28/10/2021, avec un classement B_{f1}-s1 en pose libre et en pose collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{f1}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{f1}-s1 ou A1_{f1} et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

1.2.1.2. Acoustique

Les revêtements de sol BATIMAX et BATIMAX PLUS posés sur un plancher support en béton armé font l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe $L_{n,e,w} = 62 \text{ dB}$ selon la norme NF S 31-074 posées sur un plancher support en béton armé.

(Rapport d'essai du CSTB n° AC23-19446 du 08/06/2023).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entrent pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.3. Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé

Le présent Avis Technique /DTA ne vise que la pose semi libre telle que décrite dans le Dossier Technique.

Les revêtements BATIMAX et BATIMAX PLUS font l'objet d'une certification QB UPEC pour la pose collée en plein conformément à la norme NF DTU 53.12.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société IVC GROUP, Textielstraat 24, 8790 Waregem, (Belgique)

Internet : www.ivcgroup.com

Téléphone : 003256590311

E-mail : salesfrance@ivcgroup.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements BATIMAX et BATIMAX PLUS font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type

Revêtements de sol en PVC fabriqués par enduction sur envers PVC expansé (selon la norme NF EN 651) et présenté en lés. Il se compose :

- d'une couche d'usure transparente non chargée (revêtue d'une couche de finition PUR) ;
- d'une couche décor imprimée ;
- d'une armature constituée d'un voile de verre renforcé imprégné ;
- d'une couche d'envers PVC expansé.

2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée en fonction du dessin et a un aspect semi-brillant.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle comprend 20 coloris, répartie en 5 dessins (d'autres coloris et dessins pourront être ajoutés).

2.2.1.4. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Méthodes d'essais	BATIMAX	BATIMAX PLUS
Géométrie et pondérale			
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341	25	25
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341	2	2
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346	3.15 (- 0.10 /+ 0.18)	3.20 (- 0.15 /+ 0.18)
Masse surfacique (g/m ²)	NF EN ISO 23997	2140 (-7% /+ 13%)	2202 (-10% / + 13%)
Épaisseur couche d'usure (mm)	NF EN ISO 24340	0.48 (-7% /+ 13%)	0.53 (-10% / + 13%)
Stabilité et cohésion			
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999	≤ 0.10	≤ 0.10
Incurvation à la chaleur (mm)		≤ 8 mm	≤ 8 mm
Solidité des coloris (degré)	EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6
Caractéristiques mécaniques et acoustiques			
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	T
Poinçonnement rémanent (mm)	NF EN ISO 24343-1 (Après 150 min)	≤ 0.20	≤ 0.20
Action d'une chaise à roulettes	NF EN ISO 4918 adaptée 25000 cycles	Pas de désordre	Pas de désordre
Détermination de l'action du déplacement simulé d'un pied de meuble	NF EN ISO 16581	Pas de désordre	Pas de désordre
Résistance à la déchirure (N/50 mm) ¹	EN ISO 4674-1 méthode B	Sens fabrication : 26 Sens transversal : 25	Sens fabrication : 26 Sens transversal : 25
Résistance à la traction des joints traités à froid (N/50mm) ¹ - Sans bande de jonction ; - Avec bande de jonction « Bostik Roll RF 100 ».	NF EN 684	Conforme	Conforme
Efficacité acoustique au bruit de choc ΔL _W (dB)	EN ISO 717-2	19 ± 2	19 ± 2
Sonorité à la marche L _{n,e,w} (dB)	NF S 31-074	Classe A	Classe A
Résistance thermique	EN 12667	< 0.04 m ² .K/W	< 0.04 m ² .K/W
Pour information¹			

2.2.2. Produits associés

Les produits associés prescrits ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur. Les fiches techniques complètes sont disponibles sur demande.

2.2.2.1. Bandes de maintien entre lés et de maintien au support

Bandes adhésives spécifiques fabriquées en rouleau de 25 m x 96 mm (BOSTIK ROLL RF 100).

Désignation commerciale	Distributeur
ROLL RF 100	BOSTIK

2.2.2.2. Bande de maintien périphérique

Bandes adhésives spécifiques fabriquées en rouleau de 25 m x 48 mm (BOSTIK ROLL RF 100).

Désignation commerciale	Distributeur
ROLL RF 100	BOSTIK

2.2.2.3. Kit de traitement à froid «invisiweld Kit»

Désignation commerciale	Distributeur
Kit de traitement à froid KIT INVISIWELD Réf.S080XY140Z	Société IVC Group B – Avelgem

2.2.2.4. Cordon de soudure à chaud

Désignation commerciale	Distributeur
Cordon de soudure IVC	Société IVC Group B – Avelgem

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement collé en plein existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, pour déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.3. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou des remontées d'humidité sur la base de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre ces reprises ou ces remontées d'humidité doivent être prises conformément à l'article 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.5. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.6. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Le maître d'œuvre devra préciser dans les pièces de marché du lot « Revêtement de sol » les travaux de préparation du support préalablement à la pose sur chape fluide à base de sulfate de calcium, notamment la réalisation d'un égrenage de la chape et la mise en œuvre d'un enduit de sol comme requis.

2.3.7. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante minimale de + 12 °C et de + 10 °C pour le support.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.3.8. Traitement du joint de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.9. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe BATIMAX ou BATIMAX PLUS posé semi-libre (\emptyset maintenu en périphérie et sous les joints) sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements BATIMAX, BATIMAX PLUS et de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose semi libre (\emptyset maintenue en périphérie et sous les joints) qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

La validation du calcul devra être demandée à la société IVC.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.4.2. Stockage et conditions de pose

La découpe des lès aux dimensions des locaux avec un excédent suffisant (environ 10 cm de chaque côté) sera à privilégier.

Ils seront numérotés (avec une étiquette) et stockés horizontalement dans un local aéré sur une surface plane et propre à une température > 18°C durant les 48 heures précédant la pose (conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1.1.3).

Les lès découpés peuvent être roulés (sans serrer), manipulés et transportés en évitant toute pliure à caractère irréversible.

2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.3.1. Supports neufs

2.4.3.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.3.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complétée comme suit : les écarts de planéité devront être :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m ;
- ≤ 1 mm sous le réglelet de 20 cm.

La reconnaissance des supports devra être réalisée conformément à l'article § 8.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.1.1.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits à l'article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, seront appliqués conformément aux dispositions décrites aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.3.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB .

2.4.3.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.3.1.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant.

2.4.3.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

2.4.3.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.1.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont celles décrites au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, seront appliqués conformément aux dispositions décrites aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre une attention toute particulière sera apportée sur les zones de maintien destinées à accueillir les bandes adhésives ROLL RF 100, afin d'assurer une bonne adhérence de celles-ci. Sur ces zones, un léger ponçage de la surface est nécessaire, suivi d'un dépoussiérage par aspiration et de l'application d'un primaire adapté au support.

2.4.3.2. Supports en rénovation :

2.4.3.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

2.4.3.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.2.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au § 2.3.3.4.1.1 du présent Dossier Technique.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées en rénovation, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, seront appliqués conformément aux dispositions décrites aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1

En outre une attention toute particulière sera apportée sur les zones de maintien destinées à accueillir les bandes adhésives ROLL RF 100, afin d'assurer une bonne adhérence de celles-ci. Sur ces zones, un léger ponçage de la surface est nécessaire, suivi d'un dépoussiérage par aspiration et de l'application d'un primaire adapté au support.

2.4.3.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

2.4.3.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.2.2.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits au § 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété, modifié ou précisé comme suit.

La pose directe sur le support est possible si les exigences relatives au support décrites ci-avant sont respectées.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, seront appliqués conformément aux dispositions décrites aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre une attention toute particulière sera apportée sur les zones de maintien destinées à accueillir les bandes adhésives ROLL RF 100, afin d'assurer une bonne adhérence de celles-ci. Sur ces zones, un léger ponçage de la surface est nécessaire, suivi d'un dépoussiérage par aspiration et de l'application d'un primaire adapté au support.

2.4.3.2.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.3.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.2.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées, un enduit de sol adapté et son primaire associé bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité, avec un classement P au moins égal à celui du local considéré, seront appliqués conformément aux dispositions décrites aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre une attention toute particulière sera apportée sur les zones de maintien destinées à accueillir les bandes adhésives ROLL RF 100, afin d'assurer une bonne adhérence de celles-ci. Sur ces zones, un léger ponçage de la surface est nécessaire, suivi d'un dépoussiérage par aspiration et de l'application d'un primaire adapté au support.

2.4.3.2.3. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

2.4.3.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.2.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.3.2.4. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.3.2.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

En outre : La pose directe sera possible si l'épaisseur du revêtement existant est supérieure à 2 mm.

2.4.3.2.4.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ». Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Le support sera dépoussiéré par aspiration et lessivé puis rincé sur l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un soin particulier sera apporté sur les zones d'emprise du ruban double face prescrit.

Si le revêtement existant est déposé, un enduit de sol est appliqué et un primaire adapté au support sera appliqué sur les zones d'emprise du ruban double face.

2.4.3.2.5. Ancienne peinture de sol

2.4.3.2.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (peinture manquante, non adhérente, écaillée ou cloquée) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions décrites à l'article 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1.1.1. Un primaire adapté au support sera appliqué sur les zones d'emprise du ruban double face.

2.4.3.2.5.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Le support sera dépoussiéré par aspiration, suivie d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un soin particulier sera apporté sur les zones d'emprise du ruban double face prescrit.

2.4.3.2.6. Dalles semi-flexibles vinyle- non-amiantées

2.4.3.2.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre : L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (collage des dalles non abîmées et/ou rebouchage des dalles manquantes ou déposées avec un enduit de sol adapté et son primaire associé).

2.4.3.2.6.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

En outre : Le support sera dépoussiéré par aspiration, suivie d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un soin particulier sera apporté sur les zones d'emprise du ruban double face préconisé.

2.4.3.2.7. Dalles semi-flexibles vinyle-amiante

2.4.3.2.7.1. Exigences relatives aux supports

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien revêtement en dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées :

En outre :

- La planéité doit être \leq à 5 mm sous la règle de 2 m.

2.4.3.2.7.2. Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, l'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support sera systématiquement dépoussiéré par aspiration, suivi d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un soin particulier sera apporté sur les zones d'emprise du ruban double face préconisé.

2.4.3.2.8. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum collés en plein)

2.4.3.2.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour la pose sur ancien revêtement PVC compact en lés.

2.4.3.2.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les exigences de conservation ne sont pas respectées, il conviendra de déposer la partie concernée et d'appliquer localement un enduit de sol adapté (et son primaire associé) suivi d'un ponçage léger et dépoussiérage par aspiration mécanique.

Dans tous les cas, le support sera dépoussiéré par aspiration, suivie d'un lessivage et d'un rinçage de l'ensemble de la surface à réhabiliter. Un soin particulier sera apporté sur les zones d'emprise du ruban double face préconisé.

2.4.4. Mise en œuvre des revêtements

2.4.4.1. Réception des matériaux

Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond à la commande et que la continuité de la couleur d'un rouleau à l'autre est assurée.

Si plus d'un rouleau doit être posé dans une même pièce, s'assurer que tous les rouleaux proviennent du même lot.

2.4.4.2. Calepinage et disposition des lés

S'il s'agit de motifs unis, il est recommandé d'inverser le sens de pose des lés.

Conformément à l'article 9.1.1 de la norme DTU 53.12 P1.1.3, la disposition des lés sera faite de façon :

- À suivre l'axe longitudinal du local ;
- À éviter dans la mesure du possible la présence de joint dans les zones de fort trafic prévisible.
- La plus grande dimension de la pièce à recouvrir devra être inférieure à 25 mètres. Dans le cas contraire, il faudra fractionner la surface à recouvrir.
- Dans le cas de circulation, le revêtement sera posé dans le sens transversal au sens du trafic.

2.4.4.3. Pose du revêtement

Le revêtement sera mis en œuvre en pose adhésivée à l'aide de la bande de maintien prescrite au joint et en périphérie par application d'une des bandes adhésives prescrites au § 2.2.2 ci avant.

La mise en œuvre se fera de la façon suivante :

- Appliquer en périphérie de la pièce à recouvrir l'une des bandes adhésives prescrites ;
- Placer le(s) lé(s) dans le local de façon à recouvrir l'ensemble de la surface (l'excédent remontant de quelques centimètres sur les murs) en respectant le calepinage défini.

Si dans le local à revêtir, il y a la présence d'un joint entre lès, la jonction se fera de la façon suivante :

- Réaliser une double coupe des lés en les superposant ;
- Relever la moitié du premier lé ;
- A l'aide d'un crayon de bois, marquer sur le support l'emplacement du joint ;
- Relever la moitié du deuxième lé ;
- Disposer les bandes adhésives Bostik ROLL RF100 sur le support au droit du joint précédemment tracé (au centre du joint) ainsi qu'aux passages de portes ;
- Enlever le film de protection du ruban adhésif sur les parties relevées ;
- Afficher les lés avec soin sans ondulation puis maroufler le joint ;
- Renouveler l'opération pour la deuxième moitié du joint ;
- Araser soigneusement le revêtement sur l'ensemble de la surface;

2.4.4.4. Traitement des jonctions entre lés

Dans les locaux au plus classés U2sP3, le traitement des joints s'effectue :

- Soit à l'aide du produit de traitement à froid prescrit (cf. § 2.2.2.3) ;
- Soit à l'aide d'un cordon de soudure PVC rapporté soudé à chaud (cf. § 2.2.2.4.).
 - Le produit de traitement à froid prescrit est Invisiweld type A. La mise en place du papier cache fourni dans le KIT INVISIWELD sera faite avant application du produit de traitement pour éviter tout débordement ou coulure du produit qui laisseraient des traces indélébiles sur le revêtement. La découpe du papier cache sera réalisée avec soin afin de ne pas découper la bande de maintien appliquée entre le support et le revêtement.
 - La soudure à chaud sera réalisée après le chanfreinage des joints à traiter. Le chanfreinage sera réalisé de manière à ne pas endommager la bande de maintien appliquée entre le support et le revêtement (sur une profondeur de 1/3 de l'épaisseur du revêtement). Le cordon de soudure sera arrasé à l'aide d'un couteau 1/4 de lune ou Araseur Mozart.

Dans les couloirs et paliers d'étages des bâtiments d'habitation de moins de 25 logements tels que décrits dans le cahier du CSTB N°3782 V2 – juin 2018 (L11) I, le traitement des joints s'effectue :

- A l'aide d'un cordon de soudure PVC rapporté et soudé à chaud.
- La soudure à chaud sera réalisée après le chanfreinage des joints à traiter. Le chanfreinage sera réalisé de manière à ne pas endommager la bande de maintien appliquée entre le support et le revêtement (sur une profondeur de 1/3 de l'épaisseur du revêtement). Le cordon de soudure sera arrasé à l'aide d'un couteau 1/4 de lune ou Araseur Mozart.

2.4.4.5. Traitement du joint de dilatation

Le revêtement sera coupé de part et d'autre du joint de dilatation. Une bande adhésive prescrite au § 2.2.2.2 sera appliquée de chaque côté du profilé de dilatation.

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté. Cf. annexe.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée selon la réglementation en vigueur.

2.4.4.6. Traitement des rives, seuils et pénétrations

Dans les locaux E1, le revêtement sera arasé au droit des rives sans traitement particulier.

Dans les locaux E2, le revêtement sera arasé au droit des rives et des points singuliers en ménageant un jeu de 3 mm qui sera calfaté avec le mastic ci-dessous conformément à la figure ci-dessous.

Désignation commerciale	Distributeur
MSP 107	Société Bostik SA

Une plinthe rapportée en PVC pourra éventuellement recouvrir le joint après calfatage.

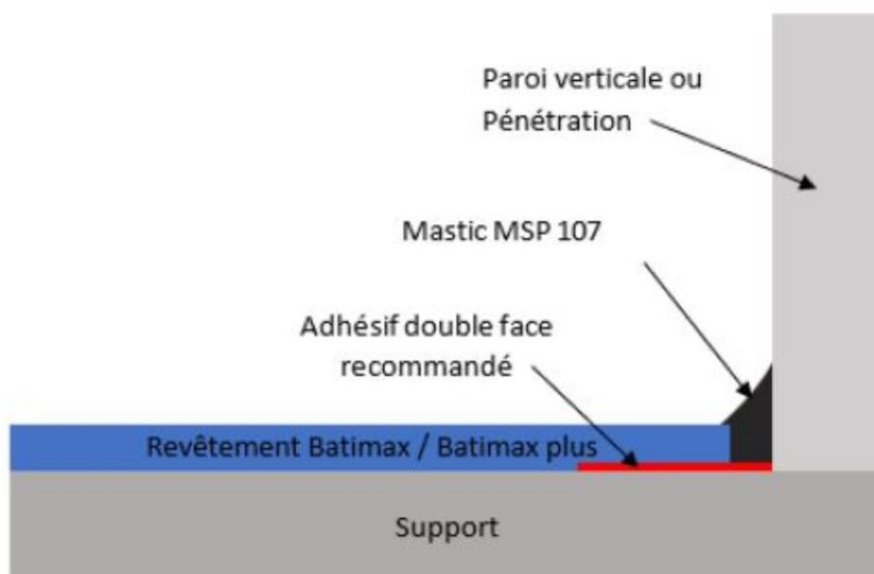


Figure 1 : Traitement des rives en locaux E2 sur supports non amiantés

Cas particulier de la pose sur dalle vinyle-amiante en locaux classés E2

Dans le cas d'une mise en œuvre en locaux classés E2 sur support revêtu d'anciennes dalles semi-flexibles amiantées, le revêtement sera arasé au droit des rives et des points singuliers.

L'adhésif Bostik ROLL RF 100 devra être obligatoirement disposé en périphérie du local et au droit des pénétrations. Il devra être mis en contact avec la paroi verticale, la plinthe existante ou tout éléments fixes. Cette disposition permettra de réaliser le calfatage sans mettre en contact le mastic avec les dalles semi-flexibles amiantées (voir figure 1) ci-après.

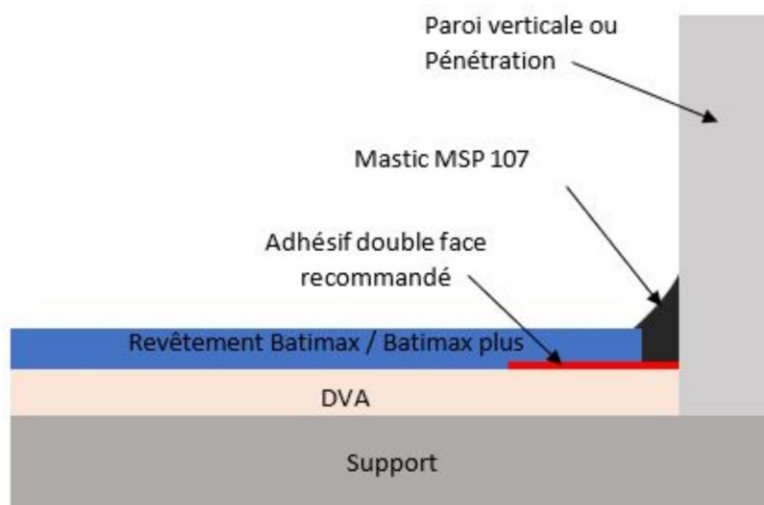


Figure 2 : Traitement des rives en locaux E2 sur support amianté

2.4.4.7. Raccordement aux seuils et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtements adjacents sera assuré par la mise en place :

- D'un adhésif prescrit au § 2.2.2.2.
- D'une barre de seuil adaptée en recouvrement.

Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, il devra être réalisé en veillant au respect de la réglementation en vigueur. L'utilisation d'une barre de seuil adhésivée sera la solution la plus aisée.

2.4.4.8. Traitement des pénétrations et pieds d'huisseries

Dans les locaux classés E2, autour des pénétrations (passage de tuyauteries) et pieds d'huisseries, le revêtement sera arasé (avec un jeu minimum de 3 mm) et le calfatage sera réalisé avec le mastic préconisé à l'article 2.4.3.5.

2.4.5. Réception - Mise en service

L'ouvrage sera livré conformément à l'article 10 de la norme NF DTU 53.12 P1.1.3.

Pour un trafic pedestre normal la mise en service pourra être faite dès l'achèvement des travaux s'il n'y a pas de joints entre lès. Dans le cas d'un traitement de joints à froid ou de réalisation d'un calfatage périphérique, le délai de mise en service sera de 24 heures.

Une attention particulière sera apportée lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate). Les éléments de mobiliers devront être équipés, soit de tampons feutres, soit de pastilles téflon afin d'éviter l'endommagement du revêtement. Ces protections devront recouvrir toute la surface des pieds en contact avec le sol. Les différentes opérations de mise en place des meubles devront être réalisées à l'aide de moyens de manutention adaptés afin de limiter les sollicitations du revêtement (utilisation de plaques de répartition en cas de mobilier lourd).

Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P3 sont celles définies dans le e-cahier du CSTB 3782 « Notice sur le classement UPEC » en vigueur.

2.4.6. Entretien et réparation

2.4.6.1. Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces pour limiter les apports solides et abrasifs (boue, gravillons) avec des grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées (aisés à dépoussiérer). Ces dispositifs combinés limitent ainsi les transferts de matières solides et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

2.4.6.2. Entretien

La durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement sont liées à un entretien régulier adapté aux conditions d'usage. Il est nécessaire de veiller au respect des prescriptions d'entretien mises à disposition par le fabricant du revêtement.

Le revêtement reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à faciliter l'entretien et limiter l'utilisation des produits d'entretien.

2.4.6.3. Entretien journalier

En fonction du trafic, l'entretien journalier est réalisé par dépoussiérage (aspiration) ou par balayage humide (avec détergent neutre pour les sols PVC).

2.4.6.4. Entretien périodique

En fonction de l'encrassement le dépoussiérage sera suivi d'un lavage avec un détergent neutre tout en respectant les prescriptions du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'application, fréquence).

2.4.6.5. Produits à proscrire

L'utilisation d'éléments en caoutchouc (roulettes, piétements, tapis, ...) est à exclure ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.

Solvants (exemple : acétone, ...)

Détergents à base d'huile ou de cire (exemple : savon noir, ...).

2.4.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.4.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication des revêtements BATIMAX et BATIMAX PLUS a lieu dans l'usine Wiltz (Luxembourg) de la société IVC Group. L'usine est certifiée ISO 9001 & ISO 14001.

Un suivi interne par le laboratoire IVC de la performance acoustique du revêtement de sol BATIMAX est réalisé à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

2.4.9. Assistance technique

L'assistance technique de la société IVC GROUP est à la disposition des organismes et entreprises ayant besoin d'être assistés notamment lors du démarrage des chantiers.

2.4.10. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Les protections de pieds de meubles devront être vérifiées régulièrement et changées si nécessaire.

L'exploitant doit surveiller régulièrement la bonne tenue apparente de l'ouvrage et signaler sans délais les éventuelles anomalies qui pourraient entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage.

Le cas échéant, l'analyse technique permettra de déterminer si l'anomalie relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, pour que des dispositions soient prises pour une réparation rapide.

2.5. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.1.2.1 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

Acoustique

Cf § 1.2.2.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application

Aptitude à l'emploi des revêtements BATIMAX et BATIMAX PLUS

- Masse surfacique totale - NF EN ISO 23997
- Epaisseur totale - NF EN ISO 24346
- Epaisseur de la couche de surface NF EN ISO 24340
- Résistance au poinçonnement statique - NF EN ISO 24343-1
- Pelage entre couches - NF EN ISO 24345
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur - NF EN 23999
- Détermination de la propagation d'eau - QB 30 MÉTHODE M3 & NF EN 661
- Détermination de la stabilité dimensionnelle à l'immersion - QB 30 MÉTHODE M2
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes EN ISO 4918

(Rapport d'essais du CSTB n° DSR-RES-21.4030 en date du 27 janvier 2022)

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes EN ISO 4918 -

(Rapport IVC d'essai du laboratoire d' IVC en date du 03/10/2022) IVC

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes EN ISO 4918 -
- Détermination de l'action du déplacement simulé d'un pied de meuble

(Rapport d'essais du laboratoire du CSTB n° DSR-P-23-20305 en date du 13/09/2023).

2.6. Références

2.6.1. Données Environnementales

Les revêtements de sol BATIMAX et BATIMAX PLUS font l'objet fiche de déclaration environnementale et sanitaire du produit (FDES) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN - Revêtement de sol PVC sur mousse VSM U2s.

Cette FDES a été établie le 04/2019 et mise à jour en 09/2021 par le syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une vérification par tierce partie habilitée selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.inies.fr

2.6.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : Juin 2021

Production depuis juin 2021 : 82838 m²

Surface totale installée (pose collée et pose semi libre) en France depuis juin 2021 :

- BATIMAX: 62610 m²
- BATIMAX PLUS: 16129 m²

Annexes du Dossier Technique

SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

CHARGES LOURDES - STRIÉS PERCÉS



128

4

Perçage pour vis ø 3,5 mm

Réf.	Longueur	Matière	Type	Prix HT
128	3,00 m	Alu brut	1 côté percé	

Réf.	Longueur	Matière	Type	Prix HT
1805	3,00 m	Alu brut	1 côté percé	



168

4

Charge admissible : 250 kg sur 5 cm²

CHARGES LOURDES - STRIÉS ADHÉSIFS



100

4,90

Réf.	Longueur	Matière	Type	Prix HT
100	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 120 kg/cm²



180

5

Réf.	Longueur	Matière	Type	Prix HT
180	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 180 kg/cm²

120
ROMUS

SEUILS - COUVRE-JOINTS

Couvre-joints de dilatation

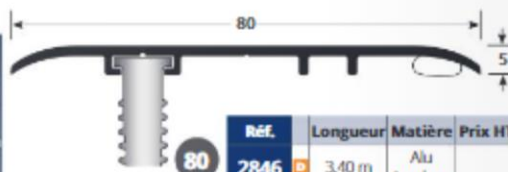
COUVRE-JOINTS DE SOL ALU FIXATIONS SPÉCIALES

LISSE «INVISIFIX®»

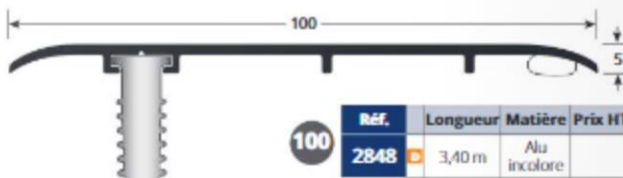


1 CÔTÉ AVEC ADHÉSIF
Pour une bonne souplesse de dilatation

1 CÔTÉ AVEC CHEVILLE DE FIXATION Pour un bon maintien sans vis apparente (chevilles livrées)

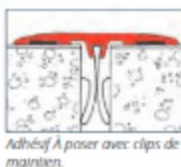
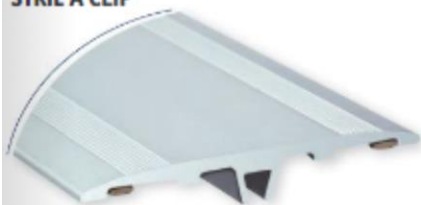


Charge admissible : 26,9 kg/cm²



Charge admissible : 15,3 kg/cm²

STRIÉ A CLIP



Adhésif à poser avec clips de maintien.



Réf.	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2826	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 48,5 kg/cm²



Réf.	Désignation	Descriptif	Prix HT
6887	Clip de maintien pour CJ alu.	Acier recourt. Au sol : positionner 1 clip tous les 30 cm environ. Pour joints de 20 à 35 mm de large. Profondeur mini de joint 43 mm. Conditionné en sachet de 10. Prix à la pièce.	

COUVRE-JOINTS DE SOL INOX

INOX

Inox Ep. 1,5 mm. Type 304 / V2 A



+ 2 fixations possibles



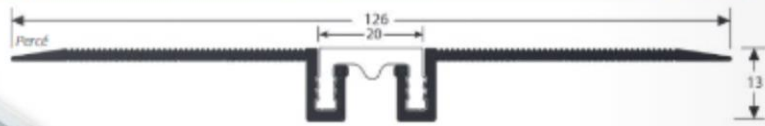
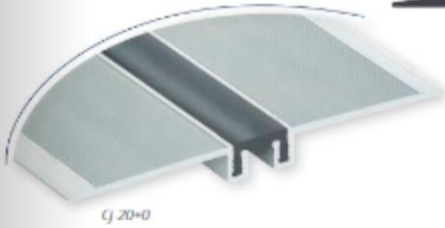
ROMUS 121

SEUILS - COUVRE-JOINTS

Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL AVEC INSERTS

CJ 20+0



Réf.	Longueur	Matière	Prix HT
1850	3,00 m	Profil double Alu incolore	

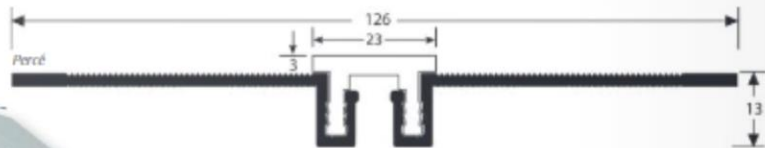
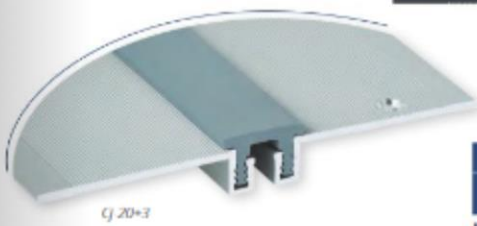
Insert 20 mm - ép. 0 mm, à commander à part. Se pose par dessus le revêtement

Insert Caoutchouc / le ml

Réf.	Aspect	Coloris	Prix HT
6760	Lisse	Noir 0 mm	



CJ 20+3



Réf.	Longueur	Matière	Prix HT
1851	3,00 m	Profil double Alu brut	

Insert 20 mm - ép. 3 mm, à commander à part. Pour sols PVC, linoléum

Insert PVC / le ml

Réf.	Aspect	Coloris	Prix HT
6740	Lisse	Gris	
6741	Strie	3 mm	
6742	Lisse	Noir 3 mm	

